



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 124 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 11 février 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées du 19 janvier et du 3 février 2004 (A/58/688 et Add.1), j'ai l'honneur de vous informer que le Paraguay a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi A. **Annan**

